

SITUATION

Les négociateurs d'options plus aguerris effectuent des transactions basées sur la volatilité du prix de l'action sous option en achetant un *straddle*. Cette stratégie de négociation est essentiellement fondée sur la volatilité. On dit alors de cet investisseur qu'il est « acheteur de volatilité ».

L'achat d'un *straddle* consiste à acheter simultanément une option d'achat et une option de vente sur le même actif ayant le même prix de levée et de même échéance. Ce faisant, l'investisseur fixe des seuils de rentabilité inférieur et supérieur pour sa position. Cette stratégie est utile lorsque l'investisseur prévoit qu'un événement aura une très forte influence (favorable ou défavorable) sur le prix de l'action sous-jacente, mais qu'il n'est pas certain de la direction des prix. L'acheteur d'un *straddle* s'attend donc à ce que la fluctuation future du cours de l'action soit plus grande que le prix payé pour les options.

OBJECTIF

Tirer profit de la volatilité future de l'action lorsque le marché la sous-estime.

STRATÉGIE

Un investisseur estime que les options DEF sont sous-évaluées et s'attend à une variation importante du cours de l'action DEF à la suite de la parution attendue des résultats financiers. DEF se négocie à 29,35 \$ l'action.

Pour profiter de ses prévisions, il achète un *straddle* sur DEF : achat de 10 options d'achat DEF JUIL 30,00 et achat de 10 options de vente DEF JUIL 30,00. Les options d'achat se négocient à 3,70 \$, pour un déboursé de 3 700,00 \$. Les options de vente valent 4,10 \$, pour un déboursé de 4 100,00 \$. Sa sortie de fonds nette est 7 800,00 \$ (3 700,00 \$ + 4 100,00 \$).

- Achat de 10 options d'achat DEF JUIL 30 à 3,70 \$
- Achat de 10 options de vente DEF JUIL 30 à 4,10 \$
- Débit net : 7,80 \$

Le seuil de rentabilité inférieur de cette stratégie correspond au prix de levée moins le coût total des options (30,00 \$ - 7,80 \$ = 22,20 \$); alors que le seuil de rentabilité supérieur correspond au coût total des options plus le prix de levée (30,00 \$ + 7,80 \$ = 37,80 \$). Ceci signifie que la transaction sera profitable tant et aussi longtemps que l'action fluctue au-delà de ces deux seuils.

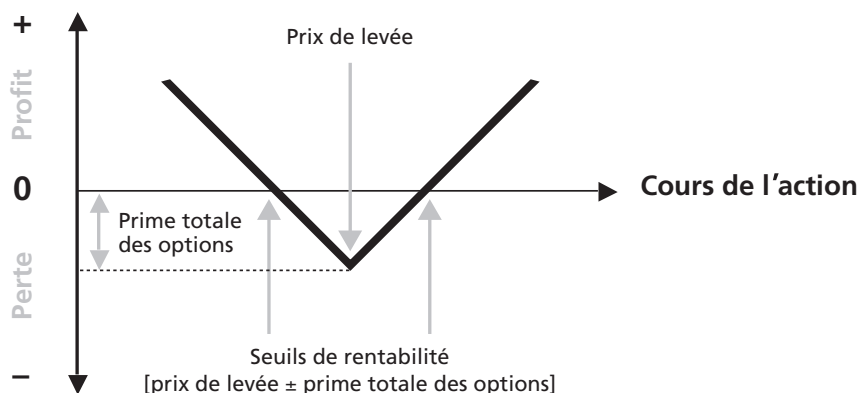
RÉSULTATS

Le risque de perte de cette stratégie est connu à l'avance et limité. Si le cours de l'action demeure à l'intérieur de la fourchette des seuils, l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de la prime payée pour l'acquisition des options. Soulignons qu'un *straddle* est doublement sensible au passage du temps. Il n'est pas rare qu'un investisseur décide d'encaisser ses profits si l'action bouge drastiquement même s'il s'est passé peu de temps depuis l'achat de son *straddle* ou si la position ne reflète plus ses intentions initiales.

En revanche, cette stratégie atteint son plein potentiel lorsque la variation du cours de l'action l'entraîne à l'extérieur de la fourchette établie. L'investisseur peut alors exercer soit l'option d'achat, soit l'option de vente (tout dépendant de la direction des prix) et effectuer une transaction sur le marché boursier pour ses actions DEF afin d'encaisser son profit; ou vendre l'option avantageuse avec profit sur le marché.

Suite au verso >>

Graphique de rentabilité à l'échéance Achat d'un *straddle*



Quelques mots sur le *strangle* (position combinée)

L'achat d'un *straddle* est normalement initié avec des prix de levée à parité. Un investisseur peut aussi acheter une combinaison avec des prix de levée différents par l'achat d'un *strangle*. Cette stratégie implique l'achat d'options d'achat et de vente hors jeu. Il en résulte que la prime déboursée pour initier un *strangle* est inférieure à celle déboursée pour le *straddle*.

Comme pour le *straddle*, le *strangle* a des seuils de rentabilité inférieur et supérieur. L'investisseur ne commence à faire des profits que si le prix de l'action sous-jacente est plus élevé que le seuil de rentabilité supérieur ou plus bas que le seuil de rentabilité inférieur.

En théorie, le risque de perte maximale est cependant plus élevé pour un *strangle*. La perte maximale est encourue si le prix de l'action à l'expiration des options se situe entre les prix de levée supérieur et inférieur. En comparaison, la perte maximale du *straddle* est encourue si le prix de l'action à l'expiration est exactement équivalent au prix de levée des deux options achetées. Cependant, comme l'investisseur a payé moins cher pour le *strangle*, sa perte maximale est inférieure à celle du *straddle*.

Graphique de rentabilité à l'échéance Achat d'un *strangle*

